



Assemblée générale

Distr.  
GENERALE

A/43/492/Add.1  
22 septembre 1988  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS/RUSSE

Quarante-troisième session  
Point 64 g) de l'ordre du jour provisoire\*

APPLICATION DES RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE  
DANS LE DOMAINE DU DESARMEMENT

Rapport du Secrétaire général

Additif

TABLE DES MATIERES

	<u>Pages</u>
REPONSES RECUES DES GOUVERNEMENTS	
Bulgarie .....	2
Union des Républiques socialistes soviétiques .....	3

---

\* A/43/150.

BULGARIE

[Original : anglais]  
[5 septembre 1988]

1. La République populaire de Bulgarie s'efforce activement de trouver les meilleurs moyens d'assurer l'application systématique des résolutions de l'Assemblée générale dans le domaine du désarmement. Elle juge positif le nouveau climat politique qui se confirme dans les relations internationales.
2. Le dialogue intensif et, dans l'ensemble, fructueux, qui s'est engagé entre l'Union des Républiques socialistes soviétiques et les Etats-Unis d'Amérique, entre l'Est et l'Ouest, est propice à l'instauration d'un climat de confiance et de compréhension mutuelle sans cesse accrues. La nouvelle orientation politique qui caractérise les relations internationales est fondée sur le réalisme, le respect des intérêts de tous les membres de la communauté internationale et la reconnaissance du droit au libre choix politique. Comme telle, elle s'impose de plus en plus. Les débats qui ont eu lieu récemment lors de la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement l'ont confirmé. Ils ont aussi mis en évidence le fait que la communauté internationale a encore de sérieux obstacles à surmonter avant de pouvoir s'entendre sur une stratégie d'action commune dans le domaine du désarmement, une stratégie qui répondrait aux impératifs de l'heure.
3. Sur le plan international, la Bulgarie prône la création de conditions garantissant la sécurité de tous les pays et de tous les peuples dans tous les domaines de l'activité humaine. Le Gouvernement bulgare est convaincu que face aux réalités d'aujourd'hui, la seule manière d'envisager la question de la paix et de la sécurité internationales est d'un point de vue global. L'un des moyens de concrétiser ces vues est de mettre en place un système général de paix et de sécurité internationales en renforçant résolument, en premier lieu, le prestige et le rôle de l'Organisation des Nations Unies. Ceci présuppose des garanties de sécurité fiables - politiques, juridiques et matérielles - entre autres, dans les domaines des affaires militaires, des relations politiques et économiques, de l'écologie et sur le plan humanitaire.
4. La Bulgarie a fait des propositions et des suggestions constructives en vue de renforcer le rôle de l'ONU dans le domaine du désarmement et de la sécurité et d'améliorer le mécanisme multilatéral dans cette sphère prioritaire. Dans le même temps, elle s'efforce d'appliquer concrètement les recommandations et décisions de l'Assemblée générale des Nations Unies sur ces questions.
5. La Bulgarie croit fermement que l'Assemblée générale est et doit rester le principal organe délibérant de l'ONU dans le domaine du désarmement, et ne doit épargner aucun effort pour faciliter l'application des mesures de désarmement. A cet égard, elle partage l'avis selon lequel l'efficacité de l'Assemblée générale dans le domaine du désarmement serait nettement renforcée par l'organisation régulière de sessions extraordinaires sur les problèmes politiques les plus urgents et notamment sur les grandes questions relatives au désarmement.

/...

6. Disons pour résumer qu'il est nécessaire que l'ensemble du mécanisme multilatéral de désarmement commence à fonctionner à un régime accéléré et donne davantage de résultats concrets. C'est seulement ainsi qu'il pourra jouer le rôle important qui lui a été assigné, à savoir stimuler et compléter les efforts bilatéraux faits dans ce domaine et donner au désarmement une dimension globale et universelle et en garantir le caractère durable et irréversible.

7. La Bulgarie est convaincue que le rôle de l'ONU dans le domaine du désarmement serait considérablement renforcé si les Etats Membres intensifiaient leurs efforts pour appliquer les résolutions de l'Assemblée générale dans ce domaine. Il est extrêmement important que les Etats Membres traitent les décisions et recommandations de l'Assemblée générale dans le domaine du désarmement avec le respect qui leur est dû, conformément aux obligations qu'ils ont assumées en vertu de la Charte. La République populaire de Bulgarie pense que les instruments politiques importants que l'Assemblée générale a adoptés par consensus devraient occuper une place de premier plan en vertu de leur force morale et politique particulière et être dûment respectés par les Etats Membres. Ainsi, pourraient-ils constituer une nouvelle source extrêmement importante du droit international et favoriser l'avènement rapide d'un monde sans arme et non violent, un monde placé sous le signe de la coopération générale et du respect mutuel.

UNION DES REPUBLIQUES SOCIALISTES SOVIETIQUES

[Original : russe]  
[19 août 1988]

1. L'Union soviétique considère la question de l'application des résolutions de l'Organisation des Nations Unies relatives au désarmement dans le contexte plus large du problème du renforcement du rôle, de l'efficacité et de l'autorité de l'ONU dans la conjoncture actuelle. Il est aujourd'hui nécessaire, plus que jamais auparavant de faire en sorte que l'ONU soit un véritable centre de concertation des efforts faits par tous les Etats pour préserver les générations présentes et futures du fléau de la guerre. Les propositions faites par l'Union soviétique en faveur d'un renouvellement des relations internationales et du renforcement du rôle et de l'efficacité de l'ONU se trouvent résumées dans l'article que le Secrétaire général du Comité central du Parti communiste de l'Union soviétique M. S. Gorbatchev a fait publier le 17 septembre 1987 sous le titre "Réalité et garanties d'un monde sûr".

2. Bien d'autres Etats Membres de l'ONU ont également émis sur ce même sujet des idées intéressantes et constructives. Des accords se sont esquissés sur plusieurs aspects importants de ces questions cruciales lors de la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrés au désarmement. Et si l'on n'est pas parvenu au cours de cette session à s'entendre sur un document final, ce n'en fut pas moins globalement une réunion utile, un laboratoire en quelque sorte d'un nouveau mode de pensée.

3. Au coeur de tous ces efforts se trouve l'initiative commune de la République socialiste soviétique d'Ukraine et de la Tchécoslovaquie destinée à améliorer la situation concernant l'application des résolutions de l'ONU dans le domaine du désarmement. L'actualité de cette question s'est trouvée confirmée par l'adoption de la résolution 42/38 J de l'Assemblée générale en date du 30 novembre 1987.

/...

4. L'Union soviétique est persuadée que le rôle de l'Organisation des Nations Unies serait sensiblement renforcé si les Etats Membres redoublaient d'efforts pour appliquer fidèlement les résolutions de l'Assemblée générale. Nous sommes convaincus que l'importance des recommandations de l'ONU sur les problèmes internationaux actuels se trouve accrue en raison de l'interdépendance et de l'intégration croissantes du monde d'aujourd'hui. Les résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies sont en quelque sorte les résultantes des volontés politiques des Etats dans le cadre d'un système de sécurité générale. Et, à notre avis, l'efficacité de ces décisions est un des problèmes clefs de l'édification d'un monde libéré de l'arme nucléaire et de la violence.

5. Selon l'Union soviétique, il serait important d'accorder un caractère politiquement et moralement plus contraignant à tous les documents et résolutions politiques, y compris sur le désarmement, adoptés à l'ONU, et avant tout à ceux qui ont été adoptés par consensus. Au nombre de ceux-ci on peut citer en particulier le Document final de la première session extraordinaire consacrée au désarmement, ainsi que d'autres documents et résolutions ayant pour objectif l'adoption de mesures pratiques destinées à freiner la course aux armements ou l'instauration d'un climat politique et moral qui permette de progresser véritablement dans la limitation et la réduction des potentiels militaires.

6. Il nous faut expliquer pourquoi nous distinguons les résolutions de l'Assemblée générale adoptées par consensus. Sur la forme, elles ne diffèrent pas des résolutions adoptées à la suite d'un vote : il s'agit de recommandations. Il nous semble cependant que les résolutions adoptées par consensus, étant l'expression d'une convergence de vues de la part de tous les Etats Membres de l'ONU, sont celles qui contribuent le mieux au développement d'un dialogue pratique, constructif et orienté vers la recherche d'un équilibre entre les intérêts de tous les groupes d'Etats, lors de l'élaboration de résolutions sur le désarmement.

7. Il est également nécessaire que le consensus apparaisse aussi au moment de l'application des résolutions, reflétant réellement l'intention des Etats de mettre en oeuvre les mesures de désarmement. Il existe à cet effet une base solide : le devoir qu'a chaque Etat Membre de l'ONU de s'acquitter scrupuleusement des obligations contractées en vertu de la Charte et de contribuer au maintien de la paix et la sécurité internationales.

8. Pour sa part, l'Union soviétique respecte dûment les recommandations de l'Organisation des Nations Unies et prend par conséquent des mesures concrètes pour les mettre en oeuvre.

9. Quant à la façon dont nous appliquons les résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies dans le domaine du désarmement, les Etats Membres et le Secrétaire général de l'Organisation disposent régulièrement d'informations à ce sujet. Répondant positivement aux résolutions de l'Assemblée générale de l'ONU, nous communiquons en particulier des renseignements sur les pourparlers auxquels nous participons en dehors du cadre de l'ONU, nous donnons notification de nos essais nucléaires et nous fournissons à l'ONU des données sur la question de l'interdiction des armes bactériologiques et chimiques. Dans des délais que nous précisons, nous serons prêts à comparer les dépenses militaires sur la base du système de comptabilité standard utilisé par l'ONU.

/...

10. Il existe aussi des possibilités d'améliorer l'aspect organisationnel des choses et de rationaliser les travaux de la Première Commission. Accueillant avec satisfaction les décisions adoptées à cet égard à la quarante-deuxième session de l'Assemblée générale (résolution 42/42 N), nous estimons important que ces innovations contribuent à l'élaboration de résolutions efficaces sur les principaux aspects de la limitation et de la réduction des armements et permettent à l'Assemblée de s'acquitter efficacement et intégralement des responsabilités qui lui incombent en la matière. On pourrait aussi, à notre avis, décider de n'adopter, avec l'accord des coauteurs, que le dispositif de certaines résolutions sur le désarmement qui sont présentées d'année en année, l'adoption de ces résolutions se faisant à un intervalle de deux à trois ans.

11. L'Union soviétique accorde une grande importance au rapport que le Secrétaire général établira en application de la résolution 42/38 J. Nous pensons que ce rapport pourrait, à l'avenir, contenir également les vues du Secrétaire général lui-même sur le processus de désarmement. Aux fins de l'établissement d'un tel rapport, il faudrait que le Secrétaire général puisse consulter les Etats parties aux pourparlers sur le désarmement et s'enquérir auprès d'eux du déroulement de ces pourparlers, sans préjudice, bien entendu de leurs aspects confidentiels, et que ces mêmes Etats de leur côté, informent régulièrement l'ONU à ce sujet.

12. Un autre moyen de contribuer à l'application des résolutions de l'ONU dans le domaine du désarmement serait de renforcer les activités de la Campagne mondiale pour le désarmement, d'en perfectionner les formes et les méthodes, autrement dit d'informer le public et les représentants élus de la société, de les éduquer, et de leur faire mieux comprendre et appuyer les activités de l'ONU dans le domaine du désarmement.

13. Il importe de faire en sorte que le public soit mieux informé des résolutions adoptées par l'Assemblée générale sur le désarmement. En Union soviétique, le texte des résolutions les plus importantes est publié régulièrement dans la presse.

14. L'Union soviétique est prête à considérer dans un esprit constructif toute autre proposition visant à renforcer l'efficacité de l'application des résolutions de l'ONU dans le domaine du désarmement, dans le but de faire du processus de limitation, de réduction et d'élimination des armements un phénomène progressif, durable et finalement irréversible.

-----